

Les services de l'Etat se réorganisent dans le département

Jean-François Savy, préfet des Ardennes, met en place la révision générale des politiques publiques (RGPP). Il s'agit de simplifier et de mutualiser les services déconcentrés de l'Etat dans les Ardennes. Quatre questions clefs au préfet.

Qu'est ce qu'au juste la RGPP de l'Etat appliquée à un département ?

Jean-François Savy : *« C'est un ensemble de près de trois cents mesures simplifiant l'organisation des services de l'Etat dans les départements afin d'améliorer leurs rapports avec les citoyens et les entreprises. La révision s'applique aussi bien au niveau de l'administration centrale, qu'au niveau régional et départemental. Il y a très longtemps que l'administration de l'Etat ne s'était pas remise en cause, depuis les lois de décentralisation. La vie a évolué. Le citoyen a besoin d'un Etat plus efficace et plus disponible. La RGPP aujourd'hui, c'est une organisation plus simple, plus efficace, qui mutualisera tous les moyens disponibles et qui, à l'égard de citoyens, des chefs d'entreprise et des élus, sera plus lisible ».*

Comment se traduit la RGPP de l'Etat dans le département des Ardennes ?

« Il faut bien comprendre que la RGPP, ce n'est pas plus d'Etat, mais c'est « mieux d'Etat ». Les préfets de département ont d'abord adressé aux préfets de région et au gouvernement des propositions de nouveaux organigrammes. Dans les Ardennes, nous conservons à la Préfecture, l'administration actuelle constituée d'un secrétariat général et de trois directions internes. Et nous conservons les sous-préfectures de Sedan, de Rethel et de Vouziers.



Jean-François Savy, préfet des Ardennes à son bureau.

Mais les services de l'Etat déconcentrés (sauf l'Inspection académique, l'armée, la justice et les forces de l'ordre) seront réorganisés dans deux grandes directions générales : la direction départementale des territoires et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Ces deux grandes directions départementales regrouperont les actuels services de l'Etat telles la DDASS, la DDJS, la DSV, la DDCCRF, les services de la politique de la ville, de la politique du logement social, etc.

Nous avons commencé par la fusion de la DDE et de la DDAF pour créer la DDEA, au 1er janvier 2009. Ces deux nouvelles directions seront opérationnelles à compter du 1er janvier 2010 ».

L'application de la RGPP implique-t-elle que l'Etat réduise ses effectifs dans les Ardennes ?

« Il faut bien comprendre que notre but, c'est plus de réactivité et plus de lisibilité. La RGPP doit permettre de provoquer des économies de moyens, de mutualiser, de rationaliser les équipements administratifs et de responsabiliser les agents de l'Etat en introduisant la recherche de la performance. Nous ne connaissons pas encore les implications de la RGPP sur les effectifs de l'Etat dans les Ardennes. Mais, l'objectif prioritaire n'est pas de réduire nos effectifs, mais de mieux utiliser nos moyens. Un exemple : aujourd'hui chaque

direction départementale possède son standard alors que nous pouvons nous organiser pour n'en mettre en service qu'un seul ».

Comment la RGPP articulera-t-elle l'échelon départemental à l'échelon régional ?

« La RGPP s'applique aussi au niveau régional. Le préfet de région dirigera huit grandes directions régionales. Ces grandes directions régionales seront représentées par des unités territoriales en relation directe avec les préfetures de département. Le préfet de région devient l'ordonnateur des politiques publiques. Les préfets de département sont chargés de la mise en œuvre de ces politiques publiques ».



Bienvenue à Jean-Marc Defrasne, directeur d'Ardennes Expansion

Au mois de mars 2009, Jean-Marc Defrasne, 47 ans, natif d'Oran (Algérie) et ancien officier de l'Armée de Terre, a rejoint la CCI des Ardennes en qualité de directeur d'Ardennes Expansion. Spécialiste des technologies de l'information et des télécommunications, diplômé en 1994 de l'École supérieure d'application des transmissions de Rennes et, en 2001, de l'École d'Etat-major de Compiègne, il est aussi titulaire d'un Master 2 en communication des organisations publiques, privées et politiques de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2005) et d'un Mastère spécialisé dans l'intelligence scientifique, technique et économique de l'ESIEE de Marne-La-Vallée (2008). Après une carrière militaire de 1982 à 2005 et avant de rejoindre les Ardennes, Jean-Marc Defrasne a séjourné deux années (2005-2007) à Prague comme consultant d'une agence de développement, et dirigeait jusqu'à présent à Fontainebleau l'entreprise Ociris, filiale française d'une SSII tchèque. Sa mission à la tête d'Ardennes Expansion est de créer et de développer une agence départementale d'intelligence territoriale, ayant en charge le développement de l'existant, le soutien à l'innovation et à la diversification, l'émergence et l'accueil d'activités nouvelles. Il est chargé dans les domaines de sa compétence - industrie, services, aménagement et compétitivité du territoire - de rendre opérationnels les sites internet collaboratifs dédiés (Ardennes Ecobiz) pour en faire des dispositifs de mise en réseau et d'animation des acteurs économiques, de veille et de partage des connaissances, au profit des entreprises et de l'économie ardennaise.

Les Ardennes ont perdu 4 500 habitants en dix ans

Evolution de la population 1999-2006 par taille des communes



Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le département des Ardennes comptait 285 653 habitants au 1^{er} janvier 2006.

Ce sont 4 500 habitants de moins qu'en 1999, soit une baisse de 1,5% de sa population. Et c'est, entre 1999 et 2006, la plus forte baisse démographique des départements français après celle de la Haute-Marne.

La baisse observée dans les Ardennes est principalement due au solde migratoire (plus de départs que d'arrivées sur le territoire), alors que le solde des naissances et des décès reste positif (+0,3% par an), conformément aux évolutions démographiques de la région Champagne-Ardenne.

L'arrondissement de Charleville-Mézières, le plus peuplé, perd le plus grand nombre d'habitants depuis 1999, quelque 5600 personnes en moins. L'arrondissement de Reims connaît une démographie croissante avec 1201 habitants de plus. Le secteur de Sedan parvient à stabiliser sa population alors que celui de Vouziers a perdu une centaine d'habitants depuis 1999.

Plus d'Ardennais près de la Marne

Toutefois, les communes ardennaises de petite taille, de moins de 500 habitants, bénéficient des accroissements de population les plus élevés à l'image de la région Champagne-Ardenne.

Les villes ardennaises sont les plus touchées par les baisses de population (moins 6% en moyenne depuis 1999). Ce phénomène s'observe dans une moindre mesure dans la région alors que le nombre d'habitants croît au plan national dans les communes de plus de 2000 habitants.

Les cantons pour lesquels on observe des migrations positives (plus d'arrivées que de départs) sont majoritairement situés à proximité du département de la Marne.

Parmi eux, les cantons de Juniville, Machault, Monthois et Château-Porcien.

À noter que les cantons de la Vallée de la Meuse sont les plus déficitaires en termes de migrations, de même que le canton de Vouziers et certains cantons de Charleville-Mézières.

	1999	2006	Evolution annuelle en %	Due au solde naturel en %	Due au solde migratoire apparent en %
Ardenne	290 124	285 653	-0,2	+0,3	-0,5
Champ. Ard.	1 342 202	1 338 850	-0,0	+0,3	-0,3
Métropole	58 520 688	61 399 541	+0,7	+0,4	+0,3

INFORMATION AUX FOURNISSEURS DE LA CCI DES ARDENNES

Les marchés publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes sont publiés sur le site : www.ardennes.cci.fr
Consultation gratuite